



# Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

**8780<sup>e</sup>** séance

Jeudi 27 mai 2021, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Zhang Jun . . . . .	(Chine)
<i>Membres :</i>	Estonie . . . . .	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
	France . . . . .	M. de Rivière
	Inde . . . . .	M. Tirumurti
	Irlande . . . . .	M <sup>me</sup> Byrne Nason
	Kenya . . . . .	M. Kimani
	Mexique . . . . .	M. de la Fuente Ramírez
	Niger . . . . .	M. Abarry
	Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Dame Barbara Woodward
	Saint-Vincent-et-les Grenadines . . . . .	M <sup>me</sup> King
	Tunisie . . . . .	M. Ladeb
	Viet Nam . . . . .	M. Dang

## Ordre du jour

### La situation concernant l'Iraq

Trentième rapport établi par le Secrétaire général en application  
du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité  
(S/2021/395)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2522 (2020)  
(S/2021/426)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation concernant l'Iraq**

**Trentième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2021/395)**

**Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2522 (2020) (S/2021/426)**

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2021/503, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/395, qui contient le trentième rapport établi par le Secrétaire général en application

du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, et sur le document S/2021/426, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2522 (2020).

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Chine, Estonie, France, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Niger, Norvège, Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2576 (2021).

*La séance est levée à 10 h 15.*